

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

Présents : M. Mmes Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Gaëlle Duchêne, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Andgélique Ginibre, Michel Lacoste, Marin-Bonnemort Céline, Valérie Peleran, Bernard Rességuier, Joëlle Sanson

Excusés avec procuration : Sébastien Lafargue a donné procuration à Lysiane Clary, Claire Perrotte a donné procuration à Céline Marin-Bonnemort

Absents Elodie Boyer, Sébastien Fourniols., Mathieu Vinel, Eliane Laval, Pascal Ressigeac,

Secrétaire de séance : Céline Marin-Bonnemort

Validation à l'unanimité du procès-verbal du 16 juillet 2024

1 - Délibérations :

1.1- Demande de subvention au titre de la sauvegarde des monuments historiques :

Délibération votée à l'unanimité

1.2 – Achat d'une partie de la parcelle cadastrée AB 866 :

Délibération votée à l'unanimité

1.3 – Versement exceptionnelle d'une subvention à l'association Ciné Lot :

Délibération votée à l'unanimité

1.4 – Admission de non-valeurs sur le budget communal :

Délibération votée à l'unanimité

1.5 – Décision modificative n°2 du budget principal :

Délibération votée à l'unanimité

1.6 – Décision modificative n°3 du budget principal :

Délibération votée à l'unanimité

1.7 – Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la Commune :

Délibération votée à l'unanimité

1.8 – Vente du pigeonnier désaffecté cadastré AB 317 et d'une partie de la parcelle AB 853 :

Délibération votée par 13 voix pour, 3 abstentions et 1 contre

1.9 – Demande d'installation d'un relais de radiotéléphonie :

Délibération votée à l'unanimité

1.10- Choix du coordonnateur SPS dans le cadre de la deuxième tranche du marché des travaux du centre associatif et culturel :

Délibération votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage.

Le Maire :

Dominique Marin

